



D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS

- *Risques technologiques*
- *Risques naturels*
- *Risques sanitaires*



Editorial

Nous gardons tous encore à l'esprit les dégâts occasionnés par les orages survenus le 02 juillet 1995 dans la commune (qui a été reconnue en état de catastrophe naturelle) et ceux de la tempête qui a traversé notre pays en 1999. En 2001, Amiens et ses habitants, comme ceux de plus de 200 communes de la Somme, furent durement touchés par des inondations importantes consécutives aux remontées des nappes phréatiques et aux débordements de la Somme et de ses affluents.

Ces catastrophes, naturelles ou technologiques, ont contribué à la prise de conscience collective des risques auxquels les populations peuvent être exposées au quotidien sur certaines zones du territoire. Face à ces risques, nous devons tous nous sentir concernés, il en va de notre sécurité.

Pour cela, il nous faut d'abord prendre connaissance de la réalité et nous donner les moyens, en cas de danger, d'adopter les bons réflexes, qui permettront à chacun d'assurer sa sécurité et celle de ses proches. C'est la raison d'être de ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui, de façon simple, concise et pratique, vous informe des risques naturels et technologiques auxquels vous pouvez être confrontés sur le territoire de notre commune, sur les mesures de prévention prises par la commune et sur le comportement à adopter en cas d'alerte.

L'établissement de ce document est une obligation réglementaire. Elle traduit la volonté de la municipalité d'anticiper le risque de crise consécutif à un évènement exceptionnel.

Je vous invite donc à lire attentivement et à conserver ce document.

Dominique DHORNE,
Maire d'Hébecourt



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité de déclenchement d'un événement dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les principaux risques majeurs sont :

- les risques naturels : feu, tempête, inondation, mouvement de terrain ...
- les risques technologiques : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique et transport de matières dangereuses ...
- les risques sanitaires : pandémie grippale, canicule...

Les dispositifs d'alerte

La commune ne dispose pas de sirène d'alerte.

Des messages peuvent être transmis via différents moyens (téléphone, porte à porte, radio locale, presse écrite, internet, haut-parleurs ...).

Pourquoi vous informer sur les risques majeurs

L'article L.124.2 du Code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent".

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'Hébécourt peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.



Risques technologiques Le risque nucléaire

L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Il se manifeste par :

- l'irradiation qui concerne uniquement le personnel de la centrale.
- la contamination lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, l'eau et le sol.

Le risque à Hébécourt

Aucune centrale nucléaire n'est implantée dans le département de la Somme. Néanmoins, deux centrales sont situées à proximité, dans le département de la Seine Maritime :

- celle de Paluel, distante d'une centaine de kilomètres ;
- celle de Penly, distante de cent cinquante kilomètres environ.

Si un accident se produisait au sein de l'une de ces centrales lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible qu'un nuage radioactif atteigne Hébécourt.

Les principaux dangers

Ils sont fonction de la distance à la source de radiation et de la durée d'exposition :

- Les effets sur l'homme : effets sur le corps non aléatoires (brûlures, stérilité) ou aléatoires sur une partie de la population (cancers, malformations)
- Les effets sur l'environnement : la flore, la faune, les cultures (destruction ou pollution)
- Les effets économiques : destruction des activités humaines.

LE DISPOSITIF D'ALERTE :

L'alerte sera donnée par un message radio et des véhicules équipés de haut-parleurs.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Pendant un accident

Si vous êtes chez vous :

- ☞ Mettez vous à l'abri en fermant toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ☞ Ecoutez la radio (France Bleue Picardie : 100.2 FM)
- ☞ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan de prévention de mise en sureté et se charge de les mettre à l'abri.

APRES UN ACCIDENT

- ☞ Respectez les consignes données par les autorités via les médias,
- ☞ Ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités, car des produits radioactifs peuvent s'y déposer.



Risques naturels

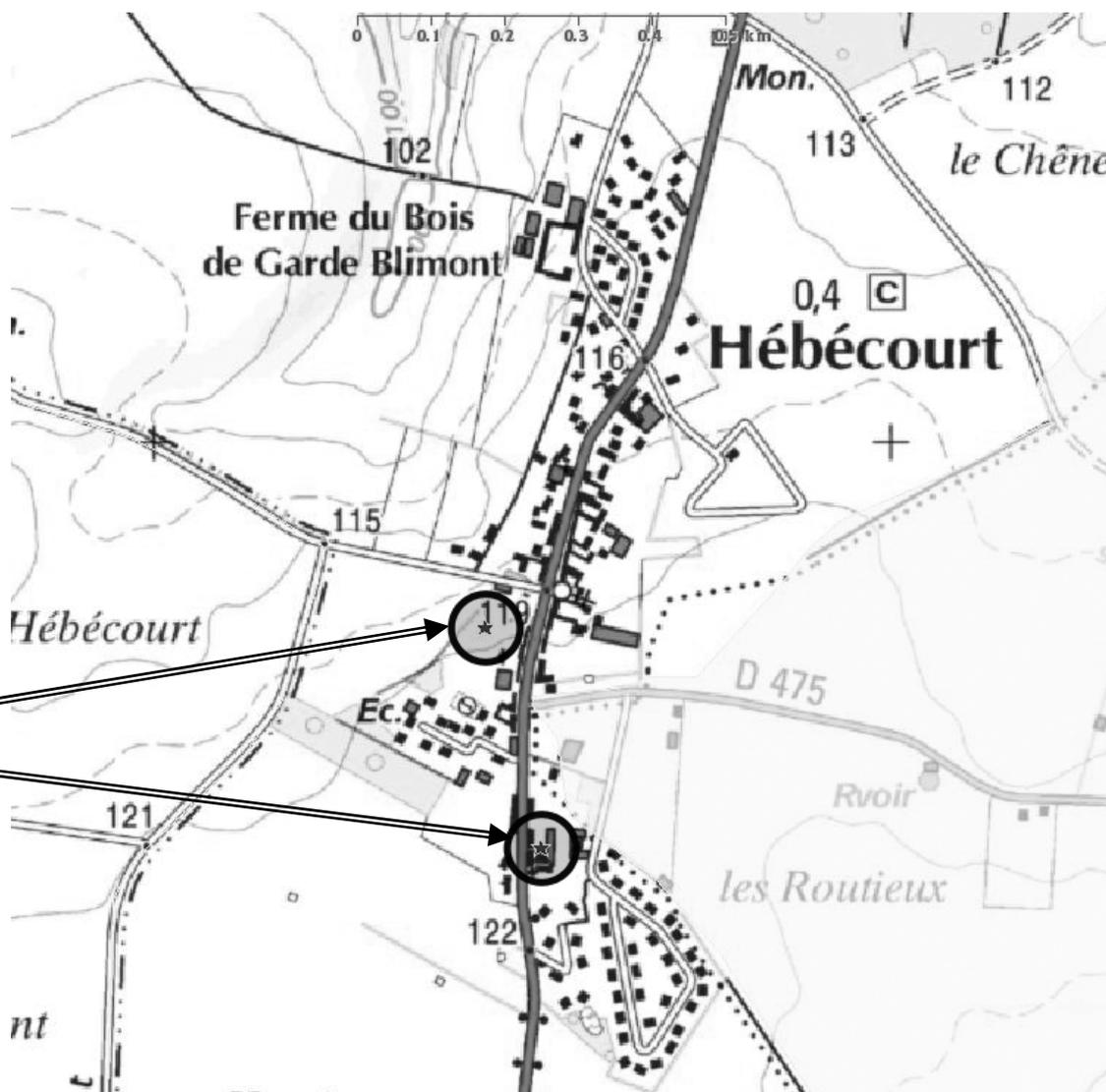
Le risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu peuvent être très importants : les déplacements (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le risque à Hébécourt (voir carte)

Le sous-sol Hébécourtois présente des cavités souterraines qui sont principalement d'anciennes galeries.

Ces deux cavités peuvent présenter un risque d'effondrement(s).



Les 2 cavités recensées par le BRGM.

Les mesures de prévention

Un recensement des cavités a été répertorié par le BRGM qui a réalisé une carte localisant les cavités connues.

Lors d'une demande de permis de construire, ce document permet de préciser l'existence de ce risque potentiel.

D'autres cavités peuvent se créer en fonction notamment de la pluviométrie.

Si un danger avec menace d'effondrement se présente, les services municipaux assurent une mise en sécurité de la zone par une pose de barrières et si nécessaire, la fermeture des voies dangereuses. Si le risque est avéré, le comblement ou le confortement des cavités est réalisé sur le domaine public, sous le contrôle des services municipaux.

Rappel : le Code Civil stipule que sur le domaine privé, le propriétaire d'un terrain est aussi propriétaire de son sous-sol.

Si des travaux sont nécessaires, ils seront à sa charge.

LE DISPOSITIF D'ALERTE :

L'alerte est donnée par les services de secours. Elle sera diffusée par du porte à porte. Si besoin, un ordre d'évacuation peut être donné par le Maire ou les services de secours.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Au moment du mouvement de terrain :

- ☞ Coupez l'électricité.
- ☞ Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.
- ☞ Eloignez-vous immédiatement de la zone.
- ☞ N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- ☞ Appelez les services de secours.

Après le mouvement de terrain :

- ☞ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ☞ Ne rétablissez le courant que si les installations n'ont subi aucun dégât.
- ☞ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risques naturels

Le risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...). Cela engendre des vents violents et le plus souvent des précipitations intenses (pluies...).

Quels sont les risques ?

Les effets sur les hommes : les tempêtes peuvent faire de nombreuses victimes ; personnes blessées, sans abri, déplacées...

Les effets sur les biens : destructions, détériorations et dommages aux habitations, aux ouvrages (routes, ponts...), au bétail, aux cultures, paralysie des services publics avec endommagement ou destruction des réseaux (eau, électricité, téléphone...).

Les effets sur l'environnement : endommagement, destruction de la faune et de la flore (arbres cassés ou déracinés...).

Le risque à Hébécourt.

Selon Météo-France, en moyenne quinze tempêtes affectent la France chaque année. Une sur dix peut être qualifiée de forte (vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune d'Hébécourt est exposée aux tempêtes.

LE DISPOSITIF D'ALERTE :

Météo-France diffuse tous les jours (à 6 h et 16h) une carte de vigilance météorologique pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Cette carte est visible sur internet (<http://france.meteofrance.com/>, <http://www.hebecourt80.fr>), sur la presse locale, et à la télévision.



Vigilance orange	Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
Vigilance rouge	Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :**Avant :**

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route, reportez vos déplacements autant que possible.

Pendant une tempête :

- Mettez vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Déplacez-vous le moins possible. En voiture roulez doucement.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.

Après une tempête :

- Pour éviter des dégâts supplémentaires, faites réparer sommairement (toiture) ce qui peut l'être.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risques sanitaires

Le risque de pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation dans l'espace et dans le temps, des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Cette émergence entraîne un nombre de cas important et une mortalité élevée.

Pour faire face à ce risque, la commune d'Hébecourt a élaboré un plan de continuité d'activités afin d'assurer les services publics essentiels à la population en cas de fort absentéisme du personnel communal.



La pandémie du virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne (par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons) mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les bons réflexes :

- ☞ Lavez-vous régulièrement et méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon.
- ☞ Placez un mouchoir en papier devant la bouche et le nez avant de tousser ou d'éternuer.
- ☞ Jetez le mouchoir en papier dans une poubelle et lavez-vous ensuite les mains.
- ☞ Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades.
- ☞ Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.
- ☞ Le port d'un masque d'hygiène est recommandé.
- ☞ Il est préférable de ne pas effectuer de réunion.
- ☞ Il est préférable de ne pas utiliser des systèmes de ventilation ou un climatiseur.

GRIPPE A (H1N1)

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**
AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER
POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,**
PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUCELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX,
APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT
OU LE 15**

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

10,15 euro/min depuis un poste fixe

www.pandemie-grippale.gouv.fr

INPES
Institut National
de Prévention et
d'Éducation pour
la Santé





Risques sanitaires

Le risque de canicule



Qu'est-ce qu'une canicule ?

La canicule peut être définie comme un phénomène extrême de la variabilité du climat entraînant de fortes températures par rapport aux moyennes connues habituellement dans une région donnée.

Quels en sont les risques ?

Les risques probables qui peuvent être générés par une canicule sont les suivants :

- Augmentation des décès et maladies graves chez les personnes âgées et/ou démunies en milieu urbain.
- Stress thermique accru pour les animaux d'élevage et la faune sauvage.
- Augmentation des risques et des dommages à un certain nombre de cultures.
- Diminution de la productivité agricole.
- Augmentation des besoins en matière de climatisation et donc d'approvisionnement en électricité et diminution de la fiabilité de l'approvisionnement énergétique.
- Décroissance de la production hydroélectrique dans les régions sensibles à la sécheresse.
- Accroissement des risques de feux de forêts.
- Dégradation de la qualité de l'eau et diminution de la quantité d'eau disponible.

Comment protéger les personnes les plus sensibles ?

La solidarité avec les personnes sensibles aux fortes chaleurs est l'affaire de tous. La période de l'été ne doit pas rimer avec solitude accrue pour les personnes âgées, ou difficulté de bien-être pour d'autres personnes plus sensibles à la chaleur.

- ☞ N'hésitez pas à signaler en Mairie les personnes de votre entourage qui vous semblent en difficulté.
- ☞ Inviter les personnes âgées à vous donner de leurs nouvelles.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.





Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.





Je ne consomme pas d'alcool.



Je ne reste pas en plein soleil.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je prends des nouvelles de mon entourage.





En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute)





Les numéros utiles

Mairie d'Hébécourt	03.22.42.75.96	www.hebecourt80.fr
Préfecture de la Somme	03.22.97.80.80	www.somme.pref.gouv.fr
Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Picardie (BRGM)	03.22.91.42.47	www.brgm.fr
Météo France	08.92.68.02.80	www.meteo.fr
Pompiers (urgences)	18 (portable 112)	
Police	17	
SAMU (urgences)	15	
G.D.F.	0 810 433 080	
E.D.F.	0 810 333 080	
Direction Départementale de l'Équipement	03.22.97.21.00	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Picardie	03.22.82.25.00	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr